

## **cas pratique sur l'acquisition de la qualité de commerçant.**

Par **celinnet**, le **30/03/2006** à **20:48**

bonjour, dans le cadre de ma formation à distance j'ai un cas pratique à résoudre seulement je ne trouve pas les éléments de réponse...

l'intitulé est le suivant :

un fils hérite du fonds de commerce de son père. il l'exploite. pour ce faire il l'agrandit, s'endette auprès des banques et ne peut plus rembourser.

la question 1 : quels biens peuvent être saisis par les créanciers??

je partirai sur la saisie du fonds de commerce ... mais quels sont alors ses biens propres?? peuvent-ils être concernés?

question 2 : sa femme désire aider son mari à le faire et se demande si elle peut avoir la qualité de commerçante?

ma réponse serait non car il faut que ce soit une activité régulière et à long terme.

question 3 : dans deux sa femme pense arrêter sa profession et aider à plein temps son mari. sachant qu'ils sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts elle demande quels seraient pour elle les statuts possibles et lequel serait le meilleur et le plus protecteur.

là dans mon cours c'est le désert et je ne sais pas comment aborder cette question ni quoi y mettre dedans

si jamais quelqu'un pouvait m'aider ... je vous en remercie par avance.

Par **jeeecy**, le **31/03/2006** à **02:56**

[quote="celinnet":2sofbh3u]la question 1 : quels biens peuvent être saisis par les créanciers?? je partirai sur la saisie du fonds de commerce ... mais quels sont alors ses biens propres?? peuvent-ils être concernés? [/quote:2sofbh3u]

justement l'intérêt de la question est de savoir si seuls les biens professionnels peuvent être saisis ou également les biens privés

si c'est un commerçant individuel n'exerçant pas sa profession dans une société limitant sa responsabilité aux apports, alors la responsabilité est illimitée et donc les biens personnels peuvent être également saisis

[quote="celinnet":2sofbh3u]question 2 : sa femme desirerait aider son mari le we et se demande si elle peut avoir la qualité de commerçante?

la ma réponse serait non car il faut que ce soit une activité régulière et a long terme.[/quote:2sofbh3u]

la une recherche dans tout manuel de droit commercial te donne la réponse, a savoir que la femme donnant une aide a son mari n'est pas commerçante a moins de remplir certains criteres a aller chercher...

[quote="celinnet":2sofbh3u]question 3 : dans deux sa femme pense arreter sa profession et aider a plein temps son mari.

sachant qu'ils sont mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts elle demande quels seraient pour elle les statuts possibles et quels seraient le meilleurs et le plus protecteur.

la dans mon cœur c le désert et je ne sais pas comment aborder cette question ni quoi y mettre dedans[/quote:2sofbh3u]

cela signifie : doivent-ils créer une société, si oui laquelle, et a quelle proportion, qui est gérant, avantages et inconvénient d'une mise en société par rapport a une exploitation en entreprise individuelle...